

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85201464.6

51 Int. Cl.⁴: **A 47 G 25/48**

22 Date de dépôt: 13.09.85

30 Priorité: 24.10.84 BE 213879

43 Date de publication de la demande:
21.05.86 Bulletin 86/21

64 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **S.P.R.L. LAMA P.V.B.A.**
100, Av. Louis Lepoutre
B-1060 Bruxelles(BE)

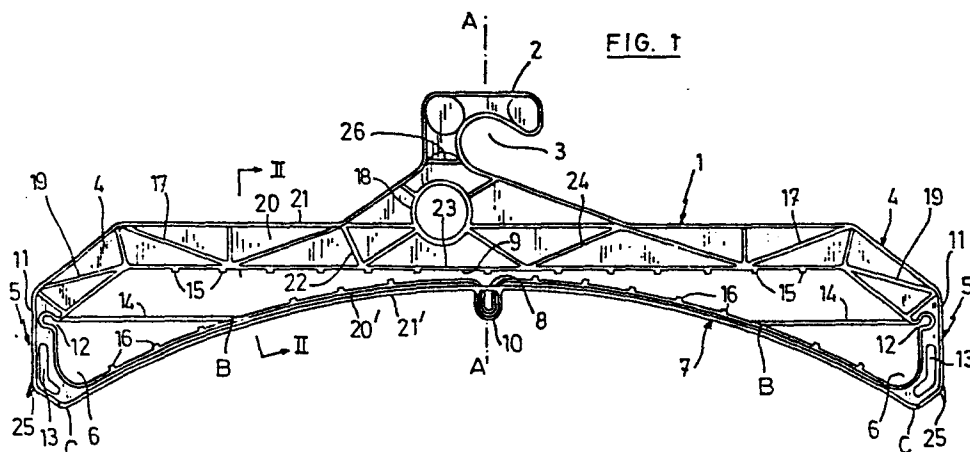
72 Inventeur: **Massion, Philippe Alfred**
100, Avenue Louis Lepoutre
B-1060 Bruxelles(BE)

74 Mandataire: **Fobe, Edouard et al,**
Bureau **VANDER HAEGHEN** 63, Avenue de la Toison d'Or
B-1060 Bruxelles(BE)

54 Dispositif de présentation pour produits textiles et similaires.

57 Il s'agit d'un dispositif de présentation pour produits textiles et similaires, comportant une barre supérieure (1) munie d'un moyen de suspension (2) et une barre inférieure (7) propre à porter la pièce à présenter, reliées l'une à l'autre à leurs deux extrémités et laissant entre elles un passage

pour la pièce à présenter. La barre inférieure (7) est un arc élastique présentant son côté supérieur convexe, propre à porter la pièce à présenter, vers le côté intérieur de la barre supérieure (1), et tendant à s'appliquer contre le milieu de ce côté inférieur pour enserrer la pièce entre les deux barres.



La présente invention concerne un dispositif de présentation pour produits textiles et similaires.

Il s'agit notamment d'un système de présentation simple pour produits textiles et similaires, tels les
5 housses pour sièges de voitures, tapis de bain, plaids, etc., ... et autres que les vêtements, destiné principalement aux grandes surfaces et magasins de détail spécialisés. La tendance en cette matière a toujours été orientée vers une présentation suspendue, dans la-
10 quelle une barre supérieure, munie d'un crochet ou d'un autre moyen de suspension, soutient la pièce à présenter à l'aide de moyens divers tels qu'agrafes, crochets ou autres, ou à l'aide d'un sac fixé à cette barre, et contenant la pièce ; ou encore, à l'aide d'une autre
15 barre portant la pièce, reliée à la barre de suspension par ses deux extrémités.

Ces dispositifs ont tous des inconvénients notoires, soit qu'ils exigent des moyens auxiliaires de fixation, coûteux en eux-mêmes, compliquant la mise
20 en place de la pièce, voire détériorant celle-ci parce

que certains d'entre eux la traversent. Soit encore qu'ils ne maintiennent pas la pièce dans une position convenable si, par exemple, un acheteur, saisissant l'ensemble porteur par une de ses extrémités, provoque un glissement de la pièce et la formation dans celle-ci de plis qu'il est difficile de supprimer, etc., sans parler de la difficulté de remettre en place correcte la housse qui enveloppe habituellement la pièce et son support.

10 La présente invention porte remède à ces inconvénients en proposant un dispositif de présentation pour produits textiles et similaires, comportant une barre supérieure munie d'un moyen de suspension et une barre inférieure propre à porter la pièce à présenter, re-
15 liées l'une à l'autre à leurs deux extrémités et laissant entre elles un passage pour la pièce à présenter, le dispositif étant caractérisé en ce que la barre inférieure est un arc élastique présentant son côté supérieur convexe, propre à porter la pièce à présenter, vers le côté inférieur de la barre supérieure, et tendant à s'appliquer contre le milieu de ce côté inférieur pour enserrer la pièce entre les deux barres.

20 Suivant une disposition préférée de l'invention, la barre supérieure et la barre inférieure portent, dirigés vers l'espace intérieur de la construction, des tétons tendant à empêcher le glissement de la pièce à exposer par rapport aux barres portant les tétons.

25 Suivant une autre disposition préférée, des montants d'attache de la barre supérieure à la barre inférieure sont pourvus extérieurement d'ergots dirigés
30

vers le bas, tendant à retenir en place la housse enveloppant, comme il est connu en soi, l'ensemble du dispositif et de la pièce à présenter qu'il porte.

D'autres particularités constructives du dispositif suivant l'invention apparaîtront au cours de la description faite ci-après d'un exemple de forme de réalisation d'un tel dispositif, en s'aidant des dessins joints au présent mémoire, et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un dispositif suivant l'invention ;

- la figure 2 est une coupe du dispositif suivant la ligne II-II de la figure 1, à plus grande échelle.

Le dispositif suivant l'invention est constitué d'une seule pièce qui, dans l'exemple décrit, est obtenue par injection de matière plastique synthétique telle que polypropylène, polystyrène, dont on utilise les propriétés de flexibilité pour obtenir l'effet mécanique recherché. Il comprend une barre supérieure 1 munie d'un crochet de suspension 2 à sa partie supérieure, aux environs de son milieu, la position exacte de ce crochet étant définie par la condition que le centre de son anse 3 d'accrochage tombe sur la verticale AA du centre de gravité de l'ensemble comprenant le support suivant l'invention et la pièce qu'il porte.

La barre supérieure 1 est dans l'ensemble rectiligne. Elle se termine à ses deux extrémités par des parties obliques 4,4 qui se raccordent à des montants 5,5. A la base de ces montants, et reliée à ceux-ci par de larges raccords 6,6 dont la concavité est dirigée vers la barre supérieure 1, se trouve une barre élastique incurvée 7, dont la convexité est dirigée

vers la barre supérieure 1. L'élasticité de la barre 7, dont le sommet 8 tend à s'appliquer contre le côté inférieur 9 de la barre 1, lui permet de s'écarter de la barre 1 en créant entre les deux barres un passage à travers lequel on fera passer la pièce à exposer. Pour écarter la barre 7 de la barre 1, la barre 7 est munie d'une boutonnière fermée 10.

Les montants 5 sont reliés à leur partie supérieure aux parties obliques 4 de la barre 1 par des parties amincies 11,11 limitant des boutonnières 12,12 ouvertes vers l'espace compris entre les barres 1 et 7. Les montants 5,5 sont allégés par des découpures intérieures 13,13. Les montants portent extérieurement des ergots 25 dirigés vers le bas.

La figure 2 montre qu'en coupe transversale, la barre 1 a une section transversale en H, et la barre 7 (et les montants 5,5) ont des sections transversales sensiblement en forme de T. La rigidité de la barre 7 est ainsi moindre que celle de la barre 1, ce qui permet à la barre 7 de fonctionner à la manière d'un ressort. Les montants 20,20' des sections en H et en T respectivement sont à l'intérieur de la construction, tandis que les ailes transversales 21,21' de la section en H, respectivement de la section en T, limitent la construction vers l'extérieur. La forme choisie pour les sections confère à toutes les parties du support un moment d'inertie élevé, tout en leur permettant d'être très légères.

Le crochet 2 lui-même a une section transversale en forme d'H. En dessous du crochet, les ailes de part et d'autre du crochet sont réunies par un relief 26. Ces dispositions s'opposent aux torsions que l'on pourrait faire subir au crochet en le plaçant sur une barre de suspension ou en l'enlevant de celle-ci.

L'âme de la partie rectiligne de la barre 1 et des parties obliques 4 et 4' porte des reliefs tels que —

17,18,19,22,23,24 ,etc... qui contribuent encore à conférer de la raideur à toutes ces parties. On donne ainsi à la barre 1 et aux parties obliques 4,4' un caractère de poutre rigide.

5 Des liens 14,14 relient des points B du côté supérieur de la barre arquée 7 à la base des parties obliques 4,4 de la barre 1. Ces liens partent de la partie supérieure des boutonnières ouvertes 12, et les points d'attache B des liens 14,14 à la barre 7 sont
10 à une distance du sommet de l'arc égale à environ $2/3$ de la demi-longueur de l'arc.

Les faces, tournées vers l'espace intérieur compris entre les barres 1 et 7, desdites barres, sont garnies de tétons tels que 15,15...; 16,16..., dont
15 ceux d'une barre s'insèrent entre ceux de la barre opposée. Le rôle des tétons est de conférer aux surfaces des côtés, tournés l'un vers l'autre, des barres 1 et 7, une certaine rugosité destinée à empêcher le glissement de la pièce le long de ces côtés.

20 Pour se servir du dispositif suivant l'invention, on écarte la barre inférieure 7 de la barre supérieure 1 en tirant sur la boutonnière 10. On crée ainsi entre les barres 1 et 7 un passage dans lequel on glisse la pièce à exposer. En tenant le support par son crochet 2, la pièce à exposer (non représentée) tend à
25 séparer les deux barres et à donner aux liens 14,14 et à la partie, comprise entre elles, de la barre 7, une allure horizontale. Ainsi, aucun pli n'a tendance à se former dans la pièce suspendue. Cette situation
30 dans laquelle les montants 5,5 sont légèrement écartés vers l'extérieur, n'est pas sensiblement modifiée si, le support étant suspendu par son crochet 2, un acheteur éventuel vient à saisir le support par l'une de ses extrémités pour libérer le crochet 2 et permettre
35 le retrait de l'ensemble d'une file de pièces suspendues

par des dispositifs analogues. Dans ce cas, le montant 5 du côté saisi tend à se rapprocher de l'axe AA et la partie de la barre inférieure arquée qui part de ce montant tend à se rapprocher du côté inférieur de la

5 barre 1. Les tétons portés par les deux barres tendent de ce fait à se rapprocher les uns des autres et à empêcher la pièce de glisser vers le montant saisi. Il ne peut donc se former de faux plis dans la pièce exposée. D'autre part, l'ergot situé à la base du montant

10 opposé à celui qui a été saisi tend à retenir la housse de protection habituelle entourant l'ensemble, de sorte que cette housse, elle aussi, conserve sa position normale. Le remplacement d'une pièce suspendue correctement, entourée de sa housse non déformée, dans une file

15 de dispositifs accrochés les uns à côté des autres peut donc se faire sans manipulations ennuyeuses et difficiles, ce qui est d'un grand intérêt notamment pour les magasins de grande surface où de pareilles pièces sont exposées à la portée de clients générale-

20 ment pressés et souvent peu attentifs à la tenue de pièces qu'ils ne se sont pas décidés à acheter.

REVENDICATIONS

1.- Dispositif de présentation pour produits textiles et similaires, comportant une barre supérieure munie d'un moyen de suspension et une barre inférieure propre à porter la pièce à présenter, reliées l'une à l'autre à leurs deux extrémités et laissant entre elles un passage pour la pièce à présenter, caractérisé en ce que la barre inférieure est un arc élastique présentant son côté supérieur convexe, propre à porter la pièce à présenter, vers le côté inférieur de la barre supérieure, et tendant à s'appliquer contre le milieu de ce côté inférieur pour enserrer la pièce entre les deux barres.

2.- Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la barre inférieure est reliée à ses extrémités aux extrémités de la barre supérieure par des montants sensiblement verticaux présentant, à leurs points d'attache à la barre supérieure, des boutonnières ouvertes en direction de la pièce à présenter.

3.- Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les extrémités de la barre inférieure sont attachées aux extrémités inférieures des montants verticaux par des raccords en arcs de courbure opposée à celle de la barre inférieure.

4.- Dispositif suivant les revendications 1, 2 et 3, caractérisé en ce qu'il comporte deux liens reliant chacun un point de la barre inférieure à un point du montant vertical correspondant, situé au-dessus de la boutonnière pratiquée dans celui-ci.

5.- Dispositif suivant la revendication 4, caractérisé en ce que le point d'attache du lien à la barre inférieure se situe à une distance du sommet de l'arc constituant la barre inférieure, égale à environ 2/3 de la demi-longueur de l'arc.

6.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la barre inférieure arquée présente au voisinage du sommet de l'arc une petite boutonnière fermée, constituant un organe de préhension permettant d'éloigner la barre inférieure de la barre supérieure en vue de créer entre les deux barres le passage propre à y faire passer la pièce à présenter.

7.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la section transversale de la barre supérieure et des parties obliques qui la prolongent est sensiblement en forme d'H, tandis que la section de la barre inférieure et celle des montants qui la relient à la barre supérieure est sensiblement en forme de T, la disposition étant telle que la construction est limitée extérieurement par des ailes de ces sections.

8.- Dispositif suivant la revendication 7, caractérisé en ce que la section transversale du crochet est en forme d'H.

9.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la barre supérieure et la barre inférieure portent, dirigés vers l'espace intérieur de la construction, des tétons tendant à empêcher le glissement de la pièce à exposer par rapport aux barres portant les tétons.

10.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les montants d'attache de la barre inférieure à la barre supérieure portent extérieurement des ergots dirigés

vers le bas, tendant à retenir en place la housse enveloppant, comme il est connu en soi, l'ensemble du dispositif et de la pièce à présenter qu'il porte.

- 5 11.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est fait d'une seule pièce de matière plastique synthétique telle que le polypropylène ou le polystyrène.

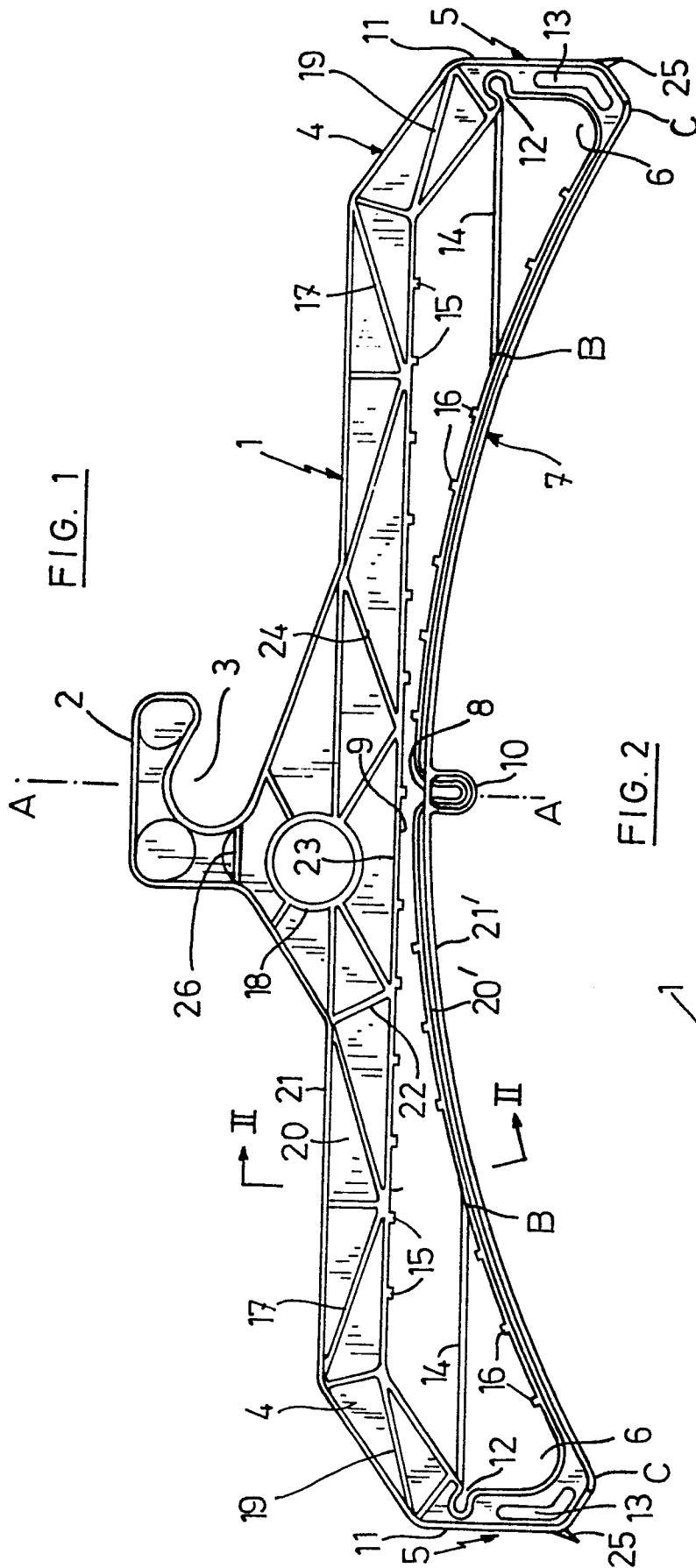
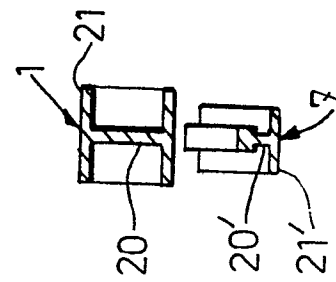


FIG. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0181649

Numero de la demande

EP 85 20 1464

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	CA-A- 956 611 (GINGRAS) * Page 3, lignes 13-24; figures 1-3 *	1,6-8, 11	A 47 G 25/48
A	DE-A-2 055 418 (BECCA) * Revendication 1; figures 4,5 *	1	
A	US-A-1 886 126 (SESSIONS) * Page 1, lignes 51-56; figures 1,2 *	9,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 47 F A 47 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-02-1986	Examineur SCHMITTER BERNARD
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	